

Fiche de poste



PSYCHOLOGUE SCOLAIRE EDA (F/H) Poste basé en Seine-et-Marne

Missions

Les psychologues de l'Education nationale (psyEN) exercent leur métier dans le respect des principes déontologiques et éthiques de la profession réglementée de psychologue.

Lorsqu'il ou elle exerce dans la spécialité « éducation, développement et apprentissage » (EDA), sa mission est d'agir en faveur du bien-être psychologique et de la socialisation des élèves pour faciliter l'acquisition de leurs apprentissages, et de participer à la prévention des risques de désinvestissement ou de rupture scolaire. Il ou elle favorise ainsi par son expertise la réussite scolaire de tous les élèves.

Il ou elle intervient plus particulièrement au sein des réseaux d'aides spécialisées aux élèves nécessitant une attention particulière ou approfondie ou en situation de handicap (RASED).

Il ou elle apporte son expertise à l'analyse des situations en liaison étroite avec les familles, les enseignants, les professionnels des services médico-sociaux dans ou hors éducation nationale, la MDPH.

Cadre de la mission

• Temps de travail annuel : 1607 heures réparties sur 36 semaines

24 heures hebdomadaire inscrites dans l'emploi du temps établi sous la responsabilité de l'inspecteur de l'Éducation nationale de circonscription, dédiées à l'exercice de leurs missions, le temps de travail hebdomadaire restant, comprenant notamment quatre heures hebdomadaires consacrées à l'organisation de leur activité, est laissé sous la responsabilité des agents. Il est consacré à l'exercice de l'ensemble des missions associées qui sont : le secrétariat administratif et la tenue des dossiers, la rédaction des écrits psychologiques (établissements de protocoles, cotation, comptes rendus et interprétation), la préparation des bilans et des réunions de synthèse, la consultation de documentation professionnelle et les activités d'études et de recherche

Nature du contrat et conditions

CDD d'un an renouvelable

Le candidat devra répondre aux conditions de recrutement au sein de la fonction publique (posséder la nationalité française ou être ressortissant de l'UE ou disposer d'un titre de séjour valide pour travailler, jouir de ses droits civiques et ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions

Diplômes et compétences requises

- Détenir le Master 2 de Psychologie *
- Détenir un numéro ADELI
- Etre en capacité de se déplacer



Rémunération

Le salaire

2229 € brut pour les titulaires d'un master 2

Indemnités fixes

Indemnité de fonctions des psychologues EDA (3 338 € bruts annuels), à compter du 1^{er} septembre 2023

Prime Grenelle (selon conditions)

Indemnité de résidence (selon conditions)

Remboursement forfaitaire au titre de la protection sociale complémentaire

Indemnités variables :

Remboursement 75% des frais de transport en commun ou prime mobilité durable Indemnités REP ou REP+ (selon conditions)
Supplément familial de traitement

Secteurs d'exercice en Seine et Marne :

Les postes à pourvoir sont rattachés aux circonscriptions suivantes :

- Circonscriptions de Combs-La-Ville
- Circonscription de Chelles
- Circonscription de Coulommiers
- Circonscription de Dammartin
- Circonscription de Lagny
- Circonscription de Meaux Nord
- Circonscription de Meaux-Villenoy
- Circonscription de Melun
- Circonscription de Moissy-Cramayel
- Circonscription de Montereau-Fault-Yonne
- Circonscription de Nemours
- Circonscription d'Ozoir-La-Ferrière
- Circonscription de Provins
- Circonscription de Sénart

Vous souhaitez candidater

Déposer CV, lettre de motivation, diplôme le plus élevé et pièce d'identité sur la plateforme de recrutement : https://recrutement.ac-creteil.fr/acloe

Contacts et informations

Direction départementale des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne (DSDEN 77) Division des personnels enseignants (DPE1 – Cellule recrutement)

Tél: 01 80 39 60 79

ce.77recrutement@ac-creteil.fr

https://www.dsden77.ac-creteil.fr/spip.php?article911

Des informations sur la vie de l'académie? https://www.ac-creteil.fr/